



Tunisia

Le StartUp Act

OBJECTIF

Le Startup Act est le cadre juridique des startups en Tunisie notamment celles impactées par la Covid19.

PARTENAIRES



MISE EN OEUVRE

Smart Capital, société de gestion agréée par le Conseil des marchés financiers

GROUPE CIBLE

Start-up de moins de 8 ans d'existence

CONTEXTE / ENJEUX

L'élaboration du Startup Act a été possible grâce à une forte volonté politique incarnée par le Chef du Gouvernement et le Ministre en charge de l'Economie Numérique ainsi que par la mobilisation d'une Task-Force réduite et polyvalente rattachée directement au Ministre œuvrant pour la concrétisation du projet et mobilisant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème pour les jalons structurants.

Smart Capital, société de gestion agréée par le Conseil des marchés financiers, est chargée de l'implémentation du Startup Act et plus en général de l'initiative Startup Tunisia dans le cadre d'une convention signée avec le Ministère des Technologies de Communication et de l'Economie Numérique. A fin octobre 2020, un fonds est en cours de levée.

Le Startup Act constitue le point de départ d'une stratégie nationale volontariste visant à positionner la Tunisie comme un pays d'entrepreneurs et de Startups à la croisée de la Méditerranée, de la région MENA et de l'Afrique.

L'existence de l'instrument juridique, financier et de gestion a permis une réponse rapide visant à aider les start-up labellisées impactées par la Covid19 (fonds de 3 MDT).

DESCRIPTION

Le Startup Act est le cadre juridique dédié aux Startups pour des Startups en Tunisie. Elaboré de façon participative et collaborative par les parties prenantes de l'écosystème entrepreneurial, sous la Tutelle du Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique, le Startup Act comporte 20 mesures d'appui aux:

- entrepreneurs: Bourses, congés pour création de startups, programmes d'emplois, brevets, et bon Echec
- investisseurs: dégrèvement fiscal, exonération d'impôts sur la plus value, les apports en natures etc...
- Startups: e-Portail, compte spécial en devises, exonération d'impôt sur les sociétés, les cartes technologiques etc...





CATEGORIE

Réformes et appuis aux entreprises

MOTS-CLÉS

Reforms and business support; Administrative simplification; Policy; Governance; Tax and social measures; Digitalisation

REF. TOT01

Les projets de startups ou startups déjà créées doivent répondre aux conditions suivantes: < 8 ans d'existence, < 5 M€ de CA, bilan <15 MDT, employés < 100, >2/3 détenus par des personnes, fonds de placement ou startups étrangères, ayant un modèle innovant et évolutif (scalable).

POINTS D'INTERET

- Une définition flexible des start-up qui peuvent avoir jusqu'à 8 ans d'existence.
- Intégration dans le modèle, dès sa conception, de la dimension l'internationalisation.
- Fonds spécial d'appuis aux start-up impactée par la Covid.
- Elaboré de façon participative et collaborative par toutes les parties prenantes de l'écosystème entrepreneurial en Tunisie.
- Labellisation par un Collège de start-up constitué en vaste majorité de professionnels du secteur privé désignés par le Minsitère pour 3 ans.
- Le secteur privé est associé au capital de la société de gestion.
- La possibilité pour des investisseurs étrangers de bénéficier du dispositif.

OUTILS / RESSOURCES

[Agrément de Smart Capital](#)

[Plateforme de candidature en ligne, pour obtenir un pré-label ensuite le Label startup](#)

[Vidéo de présentation startup act](#)

[Collège des start-up](#)

[startupact](#)

